



Problème garde enfant

Par Gwendoline89

Bonjour j'ai un garçon de 8 ans

Je suis séparée du papa depuis ses 1 an.

On a pas de jugement on a toujours réussi à s'entendre plus ou moins bien mais voilà il grandi et s'affirme face à son père et ça devient de plus en plus compliqué pendant les week-end où il y va sa compagne ne supporte pas mon fils lui fait bcp de remarque "enfant pourris gâtée tu es mal polie comment elle t'a élevé ta mere"

Mon ex bien sur ne défend pas mon enfant face à elle

Il y a un an son père la vraiment disputé et mis pas mal de "fessée ""coup " et l'avait enfermé dans la cuisine car mon fils suite à ça à piquer une colère il ne voulait plus trop y allé mais il fait un effort et va quand mm chez son père

Mais la mon fils rentre et me dit que sa nouvelle compagne lui a mit des coups de pieds dans les jambes car il c'est levé sans autorisation du canapé...

Du coup mon fils est totalement braque et ne veut vraiment plus du tout y aller.

Je ne sais pas quoi faire car si je ne l'emmène pas voir son père ça pourrait mettre reproché après mais en même temp je ne peux pas laisser aller mon fils la bas si c'est un calvaires pour lui.

J'ai rdv dans 15 jours chez un avocat afin de me faire aider pour les démarches pour le dossier du jaf.

Sachant que l'on a pas de jugement est il en droit de porter plainte contre moi ?

Merci d'avance pour vos reponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans jugement vous n'avez aucune obligation.

Attendez les conseils de votre avocat et profitez pour faire une pause.

Expliquez à votre fils que certaines règles s'appliquent pour une vie en société qu'il doit respecter , mais les adultes également.

Les violences ne sont jamais excusables.